

ANNEXE IV

D. AVIS DE DÉCÈS

(voir article 120)

(Désignation de l'autorité compétente)	AVIS DE DÉCÈS
	Puissance dont le prisonnier dépendait.....
Nom et prénoms	
Prénom du père	
Lieu et date de naissance	
Lieu et date du décès	
Grade et n° matricule (inscriptions figurant sur la plaque d'identité)	
Adresse de la famille	
Où et quand a-t-il été fait prisonnier?	
Cause et circonstances de la mort	
Lieu de sépulture	
La tombe est-elle marquée et pourra-t-elle être retrouvée plus tard par la famille?	
Des objets de succession sont-ils conservés par la Puissance détentrice ou expédiés en même temps que cet avis de décès?	
S'ils sont expédiés, par quel intermédiaire?	
Une personne ayant assisté le défunt dans la maladie ou à ses derniers moments (médecin, infirmier, ministre d'un culte, camarade prison- nier) pourrait-elle donner, ci-contre ou ci-joint, quelques détails sur les derniers moments et l'ensevelissement?	
(Date, timbre et signature de l'autorité compé- tente)	Signature et adresse de deux témoins:
.....

Remarques. — Cette formule devrait être établie en deux ou trois langues, notamment dans la langue maternelle du prisonnier et dans celle de la Puissance détentrice. Dimensions réelles de la formule: 21 × 30 cm.